EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201211-DEL572020-DE

Séance du 11 décembre 2020

N° 57/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/12/2020

Date d'affichage
04/12/2020

L'an deux mil vingt, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 décembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme RULENCE Dorothée donne pouvoir à. LECHEVALIER Gilles
Mme DETOURBET (FERRY) Marie Charlotte donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RICHARD Emmanuel

OBJET

OFFRE TARIF D'ELECTRICITE AU 01/01/2021

M. le Maire rappelle que la commune n'étant plus éligible aux tarifs réglementés de la SICAE au 1er janvier 2021 conformément à la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, elle doit choisir et signer avant cette date un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de notre choix.

M. le Maire laisse la parole à M. DE SOUSA Jean Francois, conseiller délégué aux travaux d'électricité de la commune. M. DE SOUSA Jean François présente au conseil municipal deux offres de fournisseurs PROXELIA et SICAE Oise, Hydroption a fait part qu'il ne répondra pas à l'appel d'offre. Après études de ces offres, PROXELIA présente 4 offres différentes allant de 12 à 48 mois, plus acceptable et 10 % moins chère que celle de la SICAE Oise. Il est fait le constat suivant : le coût de l'électricité est en augmentation constante, il est donc préférable d'opter pour un prix garanti fixe pour les 4 ans à venir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** l'offre de PROXELIA pour un contrat de 48 mois
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer le contrat avec PROXELIA

Ainsi fait et délibéré le 11/12/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)